

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 mars 2017 – 20h15

Etaient présents : Monique Doladille, Jacques Borelly, Marie-José Roux, Michèle Padovani, Noëlle Bidault, Alain Camus, Damien Lentier, Nadine Gaillard, Sylvie Devès, Jean Pellet.

Excusé : Sylvain Hiel.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande au Conseil de rajouter une délibération pour octroyer une aide financière aux deux familles réfugiées des Vans.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, un CCAS n'est pas obligatoire et peut être remplacé par une commission sociale communale. Après discussion, le conseil décide, à l'unanimité, de maintenir le CCAS.

### **1ère délibération :**

Au 27 mars 2017, la compétence PLU devrait passer à l'intercommunalité sauf si 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent.

Le Conseil Municipal de Gravières s'est prononcé :

- Contre 0
- Pour 6
- Abstention 4

Donc la commune est favorable au transfert de compétence.

### **2ème délibération :**

Les employés municipaux de Gravières et des Salelles travaillent de plus en plus souvent ensemble.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel avec les Salelles présentée au Centre de Gestion.

### **3ème délibération :**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité Madame le Maire, à prendre une délibération pour le réajustement des frais de chauffage du logement de Langlade occupé par Madame Rabaini. La commune lui doit 845.20€ pour la période du 1/4/2015 au 21/01/2017.

### **Report :**

Le Service de l'Eau Public en Cévennes (SISPEC) propose aux communes de prendre en charge l'assainissement collectif. Le Conseil Municipal se donne le temps d'étudier les modalités de transfert de cette compétence prévue le 01/01/2018 (cf. les emprunts...).

### **4ème délibération :**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention avec l'assurance SOFAXIS/CNP qui permet le maintien du salaire quand un salarié est absent et l'indemnisation pour le remplacement.

### **5ème délibération :**

La secrétaire, Madame Gualberto a réussi l'examen qui lui permet d'être rédacteur territorial principal 2<sup>ème</sup> classe. Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à prendre la délibération qui permettra la création de ce poste.

**Report CCAS :**

Une aide financière des communes est demandée par le Collectif Accueil Réfugiés en Pays des Vans en Cévennes.

Ce sera l'objet d'une réunion du CCAS pour l'attribution de cette aide.

**Questions diverses**

- Il est prévu l'achat d'un camion-benne d'une valeur 21 241.76€ HT
- Restauration du tablier du pont des Eynès : 24 900 TTC à partager avec la commune de Malarce.